DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Service des Assemblées et du Contrôle de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2022/646

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2021/1239 du 21 décembre 2021 accordant délégation de signature aux Directeur et Directrice Adjointe de la Direction des Finances et du Conseil en Gestion ainsi qu'à certains agents de la Direction ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, du 2 décembre 2020, du 23 décembre 2020, du 31 mai 2021, des 9 et 13 décembre 2021, du 20 septembre 2022 et du 7 novembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Le tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2021/1239 sus-visé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et communiqué à Monsieur le Payeur Départemental, et publié sur le site du Département du Nord.

Fait à Lille le 20 décembre 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221220-221220H14886H1-AR
Date de réception en préfecture le : 20 décembre 2022
Affiché le : 20 décembre 2022